Modèle à adapter n° 09-F-MOD12 - CDG 53 – (mars 2022)

**Arrêté n° \_\_\_ portant attribution d’un complément**

**de traitement indiciaire Ségur à *M./Mme* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_,**

*Le Président,*

*Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L712-1 et L714-4*

*Vu l’article 48 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021,*

# *Vu le décret n°2020-1152 du 19 septembre 2020 relatif au versement d'un complément de traitement indiciaire à certains agents publics modifié par le décret n° 2021-166 du 16 février 2021 étendant le bénéfice du complément de traitement indiciaire à certains agents publics en application de l’article 48 de la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021,*

*Vu la situation de M./Mme ................................, classé(e) dans le grade de ........................................ sur l’échelon**… ..... depuis le ...................., - indice brut : ..... (indice majoré ..... depuis le ....................)*

arrête :

Article 1 :

*M./Mme* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (nom, prénom), grade \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ au ........ ème échelon - qui perçoit depuis le .........................la rémunération afférente aux indices Brut : ................. - Majoré ................, percevra mensuellement un complément de traitement indiciaire de 24 points d’indice majoré pour les mois de septembre, octobre et novembre 2020

Article 2 :

*M./Mme* ….. percevra mensuellement un complément de traitement indiciaire de 49 points d’indice majoré à compter du 1er décembre 2020.

Article 3 :

Le complément de traitement indiciaire sera proratisé en fonction du temps de travail de l’agent si celui-ci est à temps non complet ou en fonction de son taux de rémunération si l’agent est à temps partiel

Article 4 :

Le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera insérée au dossier individuel de l'agent et transmise à :

* M. le Receveur Municipal,
* L'intéressé (e).

Notifié le ,

L’agent,

A , le

Le Président,

*La présente décision peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d’un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes.*